

15 MAI 1948 - 15 MAI 2014

LA NAKBA : La catastrophe



**66 ans après la
Nakba, les
crimes, le vol et
les déportations
continuent**



La Nakba, période sombre où près de 800 000 personnes (près de la moitié de la population indigène de Palestine) ont été déracinées, 531 villages détruits, des quartiers vidés de leurs habitants dans les villes de Tibériade, Safad, Acre, Jérusalem, Jaffa et Haïfa où la ville a été complètement « nettoyée » de sa population palestinienne le 22 avril 1948...des massacres (à Deir Yassin le 9 Avril 1948 et à Tantoura le 22 mai 1948). Partout ailleurs des atrocités sont commises par les milices **dont sont issues les personnalités au pouvoir en Israël aujourd'hui.**

La Nakba n'est pas juste une période révolue. C'est une entreprise continue et systématique de déracinement et de répression des palestiniens. Les nombreux massacres commis par l'Etat sioniste d'Israël depuis 1948 en témoignent.

66 ans après, la colonisation continue en Cisjordanie, avec la construction du Mur, spoliation des terres et des nappes phréatiques, et l'épuration ethnique se poursuit encore aujourd'hui, à Jérusalem-Est et dans le Néguev.

La population palestinienne résiste...Face à la résistance populaire et non armée Israël emprisonne massivement. Depuis 1967, près de 850.000 Palestiniens hommes, femmes et enfants ont subi les prisons israéliennes, soit environ 20% de la population.

Actuellement, plus de 5200 prisonniers politiques palestiniens sont détenus dans les geôles israéliennes, plus de 200 parmi eux ont entamé une grève de la faim ouverte.

Ces prisonniers ont adopté ce moyen extrême de résistance non violente pour faire entendre leurs revendications. Tous exigent la fin de la détention administrative (arrestation arbitraire, détention illimitée et renouvelée de 6 mois en 6 mois au gré des services sécuritaires, sans aucune signification de charges), la cessation des mauvais traitements et l'humiliation dont ils sont l'objet.

En réponse les autorités israéliennes se sont engagées dans une répression féroce pour les forcer à arrêter leur grève. Des menaces de mort ont été même proférées contre les grévistes.

Israël a légitimé en mars 2011, par une loi dite « lois de la Nakba », la poursuite pénale de toutes personnes ou institutions palestiniennes, qui s'aventurent à commémorer la Nakba. C'est un délit, selon la loi israélienne.

Association France Palestine Solidarité

Afps.groupe-de-pau@outlook.fr



Agir avec

l'Association France Palestine Solidarité